

POLITIQUE GENERALE DE LA SAIF EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES

De par son activité exclusivement administrative dans le secteur tertiaire, la Société est confrontée à des **risques classiques en matière de sécurité** de ses collaborateurs et de ses installations (locaux, parc et systèmes d'information). Son activité de collecte et de versements de droits lui impose par ailleurs de **sécuriser les sommes qui transitent par elle** et sont destinées à des tiers (titulaires de droits d'auteurs).

Dès son emménagement dans ses nouveaux locaux en mars 2017, la Société s'est assurée de la **sécurité des accès et sorties de secours** des lieux (1 accès principal avec porte blindée et serrure spéciale et 2 sorties de secours sécurisées et fléchées) et de la mise en conformité avec les **normes applicables en matière de d'incendie**. La société spécialisée choisie a d'abord réalisé un audit avant de préconiser les solutions adaptées qui ont été retenues.

De même, **l'ensemble des valeurs** conservées dans les locaux de la Société sont systématiquement placées dans un **coffre-fort** : caisse, chèques reçus en instance de dépôt, titres de paiements, titres-restaurant.

La **sécurité du parc informatique et du réseau** est assuré par un prestataire extérieur dans le respect d'un contrat de maintenance informatique. Notamment, tous les postes sont équipés d'antivirus et anti-malware professionnels régulièrement mis à jour. De même, les sauvegardes sont réalisées quotidiennement sur place (disque NAS) et à distance.

L'**application de gestion de la Société**, développée spécifiquement pour elle par un prestataire extérieur, qui comprend les bases de données des membres de la Société et permet la perception de la répartition des droits gérés, n'est pas physiquement conservée dans les locaux de la Société mais dans le **private cloud de ce prestataire**. Ce prestataire a choisi un hébergeur français de dimension internationale (OVH). Elle est accessible par Internet par réseau sécurisé et crypté (une adresse IP fixe autorisée et un réseau VPN). Le contrat d'hébergement prévoit les modalités d'infrastructure (tout matériel est redondé) de stockage (*maitre et esclave*) et de sauvegarde de dernière génération (VMware Data Recovery).

La Société s'assure également de limiter au maximum les **risques financiers** inhérents aux dépôts et placements des **sommes qu'elle perçoit aux fins de répartition** à ses membres.

Ainsi, la Société fait appel à **plusieurs établissements bancaires** et non pas à un seul. Elle choisit des **banques nationales de réseau** plutôt que des banques d'affaires. Enfin, elle ne souscrit que des **placements à capital garanti** : comptes à termes, comptes sur livret.

Enfin, la Société s'attache à **sécuriser le versement des droits** : suite à plusieurs tentatives - heureusement sans conséquences- de détournement et falsification de lettres-chèques subtilisées dans le circuit postal, la Société a pris la décision de ne procéder désormais au **règlement des répartitions de droits que par virement bancaire**. A cet effet, elle a lancé une grande campagne de recueil des coordonnées bancaires de ses membres qu'elle relance chaque année. Le paiement par chèque reste possible mais marginal, uniquement par remise en mains propres au bénéficiaire des droits.